

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 131 24 juillet 2013

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 22 juillet 2013 portant dissolution de la Chambre des Députés page	2722
Arrêté grand-ducal du 22 juillet 2013 portant convocation des collèges électoraux pour les élections législatives	



Arrêté grand-ducal du 22 juillet 2013 portant dissolution de la Chambre des Députés.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 74 de la Constitution;

Sur la proposition de Notre Premier Ministre, Ministre d'Etat, et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

- Art. 1er. La Chambre des Députés est dissoute avec effet au 7 octobre 2013.
- Art. 2. Notre Premier Ministre, Ministre d'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Les Membres du Gouvernement,

Jean-Claude Juncker

Jean Asselborn

Mady Delvaux-Stehres

Luc Frieden

Mars Di Bartolomeo

Jean-Marie Halsdorf

Claude Wiseler

Nicolas Schmit

Octavie Modert

Marco Schank

Françoise Hetto-Gaasch

Romain Schneider

Etienne Schneider

Marc Spautz

Martine Hansen

Palais de Luxembourg, le 22 juillet 2013. **Henri**

Arrêté grand-ducal du 22 juillet 2013 portant convocation des collèges électoraux pour les élections législatives.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 74 de la Constitution;

Vu l'article 134 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003;

Sur la proposition de Notre Premier Ministre, Ministre d'Etat, et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

- **Art. 1**er. La réunion des collèges électoraux de toutes les circonscriptions électorales en vue de l'élection des membres de la Chambre des Députés a lieu le dimanche, 20 octobre 2013, de 8.00 heures à 14.00 heures.
- **Art. 2.** Notre Premier Ministre, Ministre d'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Les Membres du Gouvernement,

Jean-Claude Juncker

Jean Asselborn

Mady Delvaux-Stehres

Luc Frieden

Mars Di Bartolomeo

Jean-Marie Halsdorf

Claude Wiseler

Nicolas Schmit

Octavie Modert

Marco Schank

Françoise Hetto-Gaasch

Romain Schneider

Etienne Schneider

Marc Spautz

Martine Hansen

Palais de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Henri

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck